

Publié le 05/05/2018

## **Création d'un fonds de soutien à l'installation**

### **Agriculture**



François Toulis, Alain Rochet et Jacques Laffargue. / Photo DDM, F.R.



Pas facile au moment de s'installer de trouver des financements pour investir dans des terres, du matériel ou des ateliers de transformation à l'heure du développement et de la diversification. La chambre d'agriculture et la plateforme locale de développement Initiative Ariège lancent un fonds «agriculture et forêts» avec le soutien du conseil départemental. Reprenant le même principe que les autres fonds existants, l'idée est simple : accorder des prêts d'honneur, qui prennent la forme de prêts personnels sans intérêt, ni garantie, afin de conforter notamment les apports personnels des porteurs de projets. François Toulis, président de la chambre d'agriculture et Alain Rochet, président d'Initiative Ariège, espèrent bien doter le fonds à hauteur de 350 000 € pour démarrer.

Pour ce faire, ils font actuellement le tour des partenaires potentiels comme des collectivités (Région), des organismes comme la caisse des dépôts, des banques, etc. Ce prêt d'honneur doit avoir un effet levier : 1 € doit générer entre 5 et 7 € de prêt traditionnel auprès des

banques. Le prêt peut financer au choix une installation, une reprise-transmission ou un développement-diversification dans des secteurs différents comme le maraîchage, l'élevage, l'apiculture, l'exploitation forestière et/ou les travaux forestiers. «Aujourd'hui, il y a des projets mais nous nous heurtons à la difficulté du manque de moyens. Ce fonds va permettre d'améliorer les capacités d'autofinancement des porteurs de projet» rappelle François Toulis qui engage la chambre d'agriculture financièrement mais aussi sur son expertise technique dans l'instruction et le suivi des dossiers. Pour Alain Rochet, cette approche est la bonne : «Depuis à création, Initiative Ariège a aidé 1 200 entreprises qui ont contribué à créer ou préserver 2 400 emplois. Le taux de survie des entreprises aidées est de 90 % à trois ans et le taux de remboursement est de 90 %.» À chaque remboursement, chaque euro du fonds est voué à être prêté plusieurs fois.

Ar.P.